

2018-6203
2019-03-20

GRUPE 3 INSECTICIDE

Cylathrin® Technique Insecticide

RESERVÉ AUX FINS DE FABRICATION SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF:

Cyfluthrine 95.6%

CONTENU NET : 150 kg

**N° D'HOMOLOGATION 23939
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER
LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

Fabriqué pour :
S.C. Johnson and Sons Ltd.
1 Webster Street
Brantford, Ontario, Canada N3T 5R1
(Téléphone: 519-758-6677)

Bayer CropScience Inc.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

*Bayer Environmental Science
Une division de Bayer CropScience

CYLATHRIN est une marque déposée de Bayer.

PRÉCAUTIONS

NE PAS CONTAMINER LA NOURRITURE DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Mortel par ingestion ou par inhalation. Cause l'irritation des yeux. Peut sensibiliser la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un respirateur, une combinaison, un casque, des bottes imperméables, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des lunettes antiéclaboussures ou des lunettes de sécurité et/ou un écran facial. Se laver à fond les mains, les bras et le visage avec de l'eau et du savon après la manipulation du produit. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude savonneuse avant de les remettre.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT: En cas d'empoisonnement, consulter un médecin ou un centre antipoison. Voir à ce que le patient demeure étendu et reste calme.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation de la gorge ou l'essoufflement), des nausées ou des étourdissements. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES TOXIQUE pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter d'effluent contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conservé dans un endroit frais et sec, de manière à éviter toute contamination croisée avec d'autres pesticides, des engrais ou de la nourriture destinée à l'alimentation humaine ou animale. Conservé dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

Manipuler les contenants ouverts de façon à éviter tout déversement. Si le contenant fuit, l'inverser pour stopper la fuite. Si le contenant fuit ou si du produit est renversé, quelle qu'en soit la cause, endiguer soigneusement le produit renversé pour empêcher qu'il ne s'écoule. Consulter la section Précautions de cette étiquette pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher sur le produit renversé. Absorber le produit renversé avec une matière absorbante. En cas

de fuite ou de déversement, tenir toute personne non autorisée à l'écart.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les surplus de principe actif et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour des précisions et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne peut être utilisé que pour la fabrication (formulation, reconditionnement, transvasement) d'un produit antiparasitaire destiné à l'exportation hors du Canada. L'insecticide technique CYLATHRIN est destiné à la formulation de produits finis pour les usages suivants: **Usage domestique à l'intérieur et à l'extérieur.**

RÉSISTANCE

L'insecticide technique CYLATHRIN est un pyréthrianoïde de synthèse (groupe 3). Certains insectes peuvent présenter une résistance naturelle à l'insecticide technique CYLATHRIN et à d'autres insecticides du groupe 3. La majorité des insectes peut présenter une résistance si ces insecticides sont utilisés à plusieurs reprises. L'insecticide technique CYLATHRIN et les autres insecticides du groupe 3 ne suppriment pas les insectes résistants.

Pour retarder la résistance aux insecticides, éviter l'application répétée et exclusive de l'insecticide technique CYLATHRIN ou de tout autre pyréthrianoïde de synthèse. Dans la mesure du possible, se servir aussi d'autres méthodes (produits chimiques ou biologiques, bonnes mesures d'hygiène) pour supprimer les insectes. Tenir un registre des insecticides qui ont été utilisés à chaque endroit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.